

DEPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement de
PITHIVIERS
Canton de Pithiviers

Commune de **TIVERNON**

Compte rendu de la séance ordinaire Du Conseil Municipal du Vendredi 2 septembre 2022

L'an 2022 et le Vendredi 2 septembre, à 20 heures 00 , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la Mairie, sous la présidence de Madame Delphine BRUCHET, Maire.

Présents : Mme BRUCHET Delphine, Maire,
Mmes VAPPEREAU Béatrice, DESFORGES Anne-Claire, SEVIN
Nathalie, Mrs. MORGEAT Guillaume, BEDU Stéphane, FLEUREAU Eric

Excusés : Mrs MARTIN Joseph (pouvoir à Mme BRUCHET Delphine),
STEIN Jean-Pierre (pouvoir à Mme DESFORGES Anne-Claire)

Absent : M. MALLET Jean-Yves

Nombre de membres :10
- afférents au conseil municipal : 10
- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 9
Date de la convocation : 11/08/2022
Date d'affichage :11/08/2022

Ordre du jour

- Délibération pour l' embauche de personnel pour l' accroissement de travail
- Délibération rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2021.
- Questions diverses

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du Mardi 12 juillet 2022.

Réf : 2022--32 Délibération pour l'embauche de personnel pour l'accroissement de travail

Mme Le Maire propose aux membres du conseil que M. LAVILLONNIERE Bruno soit recruté suite à un accroissement de travail pour une durée de 2 mois renouvelable. Il effectuera 1 journée de travail tous les 15 jours, le vendredi soit 16 heures par mois à compter du 1er Octobre 2022.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition, et décide d'autoriser Mme Le Maire à signer tout les documents se rapportant à ce dossier.

Mme le Maire propose aux membres du Conseil de recruter Mme COETMEN Isabelle pour le remplacement de Mme SAMAKE Kadidia du 01 octobre au 30 novembre 2022, pour une durée de 3 heures par semaine.

Réf : 2022—33 Délibération : Adoption rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif 2021.

Mme le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- Décide de transmettre aux service préfectoraux la présente délibération

Réf : 2022--34 Affaires diverses

Taille des arbres : Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que la société Arbo Pro effectuera la taille des arbres de la commune pour un montant TTC de 2 460.00 €

Stagiaire : Mme Le Maire informe le Conseil Municipal que Martin Perez continuera son stage au sein de la Mairie du 10 au 29 octobre 2022. Dans ce cadre, il participera à la mise en place des animations de Octobre Rose qui se déroulera le 15 Octobre, le repas de fin d'année pour les Anciens, et de trouver un spectacle de Noël pour les enfants.

Société ABOWIND : Mme Le Maire informe le conseil municipal que la société ABOWIND, octroie le reliquat des indemnités compensatoires de 3 950 € HT pour le fleurissement de la commune.

Cette somme sera répartie dans les plantations comme suit :

- Haie décorative qui sera plantée sur le grand terrain de jeux,
- Rue des Artisans : dans les trois pare-terre de fleurs seront remplacés des rosiers rampants et un rosier-tige
- Place de la forge : plantation des rosiers et des rosiers-tige
- Rue du Gouanon : en face de la Mairie plantation d'un rosier-tige.

Projet 2024 : Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de restauration des tableaux de l'Eglise est à l'étude avec l'accompagnement de CAP Loiret de la Fondation du Patrimoine.

La séance est levée, à 21 h 45

Ont signé les membres présents :

DESFORGES Anne-claire

SEVIN Nathalie

VAPPERAU Béatrice

BRUCHET Delphine

BEDU Stéphane

MORGEAT Guillaume

FLEUREAU Eric